

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DASCO 5 G Dotations (48.268 euros) à divers collèges parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Couperin – 4è	Réparation du système de désenfumage	3.110 euros
Collège Beaumarchais – 11è	Remise en état de la chaudière du collège	1.041 euros
Collège Fournier – 11è	Remise en état du système de sécurité incendie	2.692 euros
Collège Flavien – 12è	Réfection en plomberie et menuiseries du logement de fonction du gestionnaire	4.443 euros
Collège Oeben – 12è	Remplacement de la batterie de la centrale de traitement d'air du gymnase	2.013 euros
Collège Daudet – 14è	Maintenance de portes coupe-feu	854 euros
Collège Debussy – 15è	Réfection en peinture et faux-plafond de la salle de classe 24	3.526 euros
Collège de Staël – 15è	Maintenance du système de sécurité incendie	3.442 euros
Collège Berlioz – 18è	Remise en état du système de sécurité incendie	2.738 euros

Collège Dormoy – 18è	Remise en état de la cuisine d'un logement de fonction	1.250 euros
Collège Mayer – 18è	Dépannage de la ventilation de la cuisine	1.384 euros
Collège Philipe – 18è	Peinture du logement de la gardienne, peinture et sol du logement du principal adjoint	3.695 euros
Collège Budé – 19è	Réparation de l'ascenseur	2.717 euros
Collège Rouault – 19è	Déménagement de la loge suite à travaux	1.830 euros
Collège Varèse – 19è	Maintenance du système de sécurité incendie	3.149 euros
Collège Dolto – 20è	Remise en état de portes coupe-feu	5.786 euros
Collège Mendès-France – 20è	Réparation du monte-charge du service de restauration	4.598 euros
Total		48.268 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2015.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La Maire de Paris,

**Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO